

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA VERSAILLES_2022-1074583_MCF_ATR 2_CAT 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maître de conférences /ATR 2/Catégorie2
Discipline : Arts Plastiques et visuels

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Ile-de-France
Département	Yvelines
Adresse	5 avenue de Sceaux 78 000 Versailles

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles fonde sa singularité sur la qualité et la variété de ses enseignants. Le dialogue permanent entre enseignants, administration et étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Le dynamisme de ses instances lui permet d'évoluer rapidement pour s'adapter à l'actualité des problématiques soumises à la profession architecturale et pour toujours pousser étudiants et enseignants à construire leur autonomie par une exigence sans cesse renouvelée.

Grâce à ce mécanisme adaptable et ajustable, les enseignants ont la liberté de développer les sujets qu'ils estiment les plus importants qu'ils soient d'actualité ou bien fondamentaux. Cette liberté de proposition et d'action, au départ individuelle, tend généralement à devenir collective. A été ainsi développée l'organisation du Master autour de trois sujets triennaux pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités tout en faisant partager le collectif. Le travail en groupe d'enseignants — disciplinaire ou transdisciplinaire — est un des principaux moteurs de la pédagogie de l'école.

La dynamique de L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, sa taille, ses réseaux, son fort ancrage local et international, la désigne parmi les grandes écoles nationales supérieures d'architecture françaises, appréciée très positivement par l'HCERES.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

Depuis la rentrée universitaire 2020, l'école a inauguré son laboratoire de fabrication (FabLab) doté d'outils numériques de prototypage rapide. Cette structure vise à renforcer la pédagogie expérientielle (*learning by doing*) et la recherche par l'expérimentation à grande échelle, en lien avec l'axe « Matière à expérimentation » du LEAV.

La recherche dans l'École se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, et autour de quatre grands axes thématiques :

- Matière à expérimentation ;
- Métropolisation et développement territorial ;
- Héritage, patrimoine et création ;

- Espaces, corps et sensibilités.

Les chercheurs sont, pour la plupart, enseignants à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, ce qui entretient le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ENSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec la Comue Paris-Saclay. Le laboratoire de l'école, rattaché à l'ED Paris-Saclay, accueille de nombreux doctorants (une trentaine).

L'ENSA Versailles est également membre fondateur de la Comue Paris-Seine au sein de laquelle elle forme l'Institut de la création avec l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy. Dans ce cadre elle dispense — APA (Art-Paysage-Architecture) — une formation qui permet aux étudiants de se former aux fondamentaux des diverses disciplines en art, paysage et architecture et de mûrir leur projet d'orientation. De niveau L1, elle ouvre soit vers le cycle préparatoire aux études de paysage à l'ENSP, soit vers la L2 du diplôme d'études en architecture à l'ENSA Versailles, soit vers la L2 du diplôme national d'art à l'ENSAPC.

Au sein de cette université, et plus particulièrement de l'école universitaire de recherche CY, Humanités, Création et Patrimoine, elle développe le doctorat par le projet. Donc le LéaV est porteur, depuis 2018 d'une seconde école doctorale qui accueille également des doctorants.

Le projet d'établissement, pour les 5 ans à venir, est innovant. Son ambition est de pérenniser, accompagner et créer. Il s'articule autour de la création d'un plan étudiant (pour leur réussite, leur autonomie et leur fidélisation), de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédié notamment au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle). Il a pour vocation de partager avec toutes les populations les enjeux de l'établissement, et les entraîner dans une dynamique locale (par le renforcement de l'ancrage universitaire), nationale et internationale stimulante.

L'ensa-V se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui est l'occasion chaque année de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux et de débats entre enseignants-chercheurs et professionnels dans le cadre de cycles annuels nommés « Manèges ».

3 000 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

L'Ensav a toujours favorisé la culture contemporaine artistique via des passerelles entre les différents champs disciplinaires et le centre d'art contemporain La Maréchalerie. Dans ce cadre le champ arts plastiques de l'ENSA Versailles se distingue de la représentation en se positionnant clairement dans le domaine de l'art contemporain et de sa culture. Il se construit collégalement en se renouvelant régulièrement par de nouvelles formes et contenus pédagogiques auxquels participe l'ensemble des enseignants dans un cadre collectif.

Il est aussi porteur de fortes connexions avec les écoles partenaires, École nationale supérieure d'art de Cergy, l'École nationale supérieure du Paysage ainsi que d'autres institutions parisiennes, notamment dans le cadre de la licence 1 APA. Enfin, il favorise les synergies interannées en fusionnant notamment la première et la seconde année de licence.

Charge pédagogique :

L'enseignement en art à l'école d'architecture de Versailles s'inscrit dans une tradition expérimentale de l'école, notamment avec la présence en son sein d'un centre d'art contemporain. Les enseignants d'art sont des artistes investis dans des pratiques personnelles. Ils interviennent en cycle licence comme en cycle master.

Cycle licence :

L'enseignement de Licence, en Arts Plastiques, se caractérise par des « modules », intensifs de 3 jours qui réunissent des étudiants de première et seconde année pour constituer des groupes de 80 étudiants. Ces modules sont conçus comme des blocs d'intensité. Leurs contenus s'appuient sur les grands mouvements et attitudes artistiques du XXe et XXIe siècle pour s'ouvrir sur des problématiques contemporaines plus larges. Les étudiants sur deux ans vont ainsi traverser 8 modules d'arts plastiques avec 4 équipes différentes d'enseignement.

Des cours d'histoire de l'art sont à pourvoir pour la deuxième année à hauteur de 16 h.

Le candidat participera et sera force de proposition au cours intensif dessin dédié aux étudiants de 1re année.

En 3e année un cours optionnel est à mettre en place au sein de l'UE Approfondissement, pour une charge de 24 h au premier semestre et 62 h au second en complément des cours « Image fixe, Image en Mouvement » et « Lieu et Territoire ». La proposition s'orientera plus particulièrement en direction de questions narratives.

Cycle master :

Le candidat.e devra s'engager dans l'enseignement d'initiation à la recherche (UEIR).

Il s'agira de promouvoir un enseignement méthodologique autour de la relation théorie vs pratique.

Par ailleurs s'agira de promouvoir un enseignement avec des problématiques en relation avec les quatre grands axes thématiques énoncés par le laboratoire de recherche, d'encadrer des diplômés et des stages en correspondance avec cet enseignement.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)*

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1 ° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2 ° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

L'enseignant.e devra intégrer les instances de l'école et participer à la définition et à l'actualisation du projet pédagogique de l'ENSA Versailles, dans son contenu comme dans les relations avec des partenaires extérieurs, académiques et en échanges internationaux.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

Un.e artiste plasticien.e ayant une activité reconnue (exposition, publications, etc.), ayant une pratique principalement tournée vers le dessin et l'image narrative. Une large ouverture culturelle littéraire et cinématographique sera appréciée.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant.e devra travailler au sein de l'équipe pédagogique du champ Art Plastiques et les collègues tant du champ architectural que de la représentation ou des sciences humaines. Il sera en lien avec le laboratoire de l'école le Leav et la Marechalerie centre d'art contemporain.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Formation artistique en école des beaux-arts souhaitée.

Titulaire d'un DNSEP ou équivalent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (*ne pas modifier*)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (*textes encadrant les opérations de recrutement*)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA **Versailles**.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>
rh@versailles.archi.fr

Personne à contacter

Autre personne à contacter

Adresses électroniques uniquement